

Compte rendu de la rencontre du 19 novembre 2025 à 13h30

Local : 2002A P-B

Sont présents

Pour l'Université

Mme Geneviève Bureau, Directrice suppléante SPP, Co-présidente en remplacement de M. Pascal Daigle
Mme Lucie Lorrain, Syndicat des chargés de cours (S.C.F.P. section locale 2661), Co-présidente
Mme Katelin O'Bomsawin-Corriveau, Conseillère siégeant au CMSST
M. Jodrey Bergeron, Conseiller siégeant au CBGMD en remplacement de Mme Marie-Ève Ducharme
Mme Julie Laforme, Directrice du Service du développement humain et organisationnel
M. Jean-François Arvisais, Directeur du Bureau du développement immobilier
Mme Sophie Rochefort, Directrice du Pavillon Pellerin-Marmen
Mme Mylène Tremblay, Conseillère siégeant au CSME

Pour les Syndicats et Associations

Mme Kézia Milette, Syndicat des employés de soutien (S.C.F.P. section locale 1800)
Mme Mariane Gazaille, Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR
M. François Arsenault, Représentant santé et sécurité
M. Olivier Héroux, Syndicat du personnel professionnel de l'UQTR
M. Félix Dupont, Association du personnel administratif et de service
M. Loïc Mbaya, Association syndicale des travailleurs étudiants et travailleuses étudiantes de l'UQTR-AFPC-FTQ

Sont absents

M. Pascal Daigle, Directeur du Service de prévention et protection
Mme Marie-Eve Ducharme, Conseillère siégeant au CBGMD
M. Mickäel Lalande, membres de l'ASTRE, unité des stagiaires postdoctoraux

Invités

N/A

Secrétaire de réunion : Mme Kim Lefebvre-Moreau

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout des points suivants :

- Ajout en 4.4 : Processus d'inspection des lieux planifiés pour les risques
- Ajout au varia : Liste des risques présents lors d'une tâche
- Adoption du règlement

3. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 2 OCTOBRE 2025

Une demande de correction est demandée afin de modifier "procès-verbal" par le mot "compte-rendu".

La secrétaire de la rencontre fera les modifications nécessaires et le compte-rendu sera déposé dans l'équipe Teams.

Questionnement des membres du comité : Est-ce que le mot "adoption" est bon pour déterminer que le compte-rendu est approuvé de tous. Le comité consent de réfléchir sur ce point.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2025

4.1. RÉVISION DE LA POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES

Un membre mentionne que du retard s'est accumulé en lien avec l'absence prolongée d'un membre représentant de l'employeur. En janvier 2026 un calendrier de rencontre sera soumis officiellement au comité.

4.2. CRITÈRES DE PRIORISATION D'INSPECTION DES LIEUX

Un membre fait une présentation des grilles de critères de priorisation des lieux. Cette grille utilise les termes de la CNESST pour plus de cohérence.

La grille est disponible dans l'équipe teams au lien suivant : [2025-11-19](#)

Une discussion a lieu entre les membres du CISS sur la façon de débiter cette priorisation d'inspection des lieux.

Deux propositions en sont ressorties :

- Proposition 1 : Déterminer un pavillon, sélectionner quelques locaux et établir les priorités d'intervention

- Proposition 2 : Définir les secteurs et sélectionner 2 à 3 locaux par secteur selon l'activité.
Il est suggéré par un membre de l'employeur de croiser la nature des activités de secteurs avec le type de local pour donner une bonne idée d'où commencer.

Aucune décision n'est prise, le point devra être abordé à la prochaine rencontre.

4.3. PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Un membre fait la présentation du processus de gestion des risques, des déclarations de situation dangereuses ou toute autre intervention liées à la SST. [Processus de gestion des risques](#)

4.4. PROCESSUS INSPECTION DES LIEUX PLANIFIÉS POUR LES RISQUES

À la suite des commentaires recueillis du CBGMD, une deuxième version du processus d'inspection des lieux a été présentée : [Version 2](#)

Le SPP et le SDHO rencontrent les gestionnaires administratifs et académiques afin de présenter le rôle des RSS, leur démarche d'inspection et le rôle des gestionnaires afin de favoriser un meilleur accueil et collaboration lors de visite d'inspection d'un secteur.

5. SUIVI DES COMITÉS DE TRAVAIL

5.1. CMSST

Un membre mentionne qu'un point récurrent a été ajouté à l'ordre du jour "Suivi du CISS". Il mentionne également que lors du CMSST du 29 octobre des discussions ont eu lieu quant à la communication des décisions du CISS vers les RSS.

Les co-présidentes travailleront un processus de communication.

5.2. CBGMD

Un membre mentionne qu'un point récurrent a été ajouté à l'ordre du jour "Suivi du CISS".

- Visite des coprésidentes pour la présentation du CISS et du fonctionnement des différents comités, prévue le 5 décembre prochain.
- Demande d'accès au procès-verbal du CISS afin d'assurer un meilleur suivi des dossiers. Les coprésidentes incluront cet aspect dans les réflexions sur le processus de communication.

5.3. CSME

Un membre mentionne une bonne nouvelle : la certification d'entreprise en santé de niveau 1 a maintenant été obtenue pour l'UQTR.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1. CONFORMIT INSPECTION

Un membre fait une présentation au comité sur le logiciel ConformIT inspection afin de déterminer si le CISS entérine cet outil de travail pour les RSS. Le CISS convient de tester l'outil pour les prochains mois afin de déterminer s'il correspond aux besoins.

6.2. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'IDENTIFICATION DES RISQUES

Un membre fait une présentation de la démarche d'identification des risques réalisée par le SPP : voici le lien : [Présentation](#)

6.3. PRÉSENTATION DE LA PLANIFICATION PLURIANNUELLE DU SPP (VOLET SST)

Ce point est reporté à la prochaine rencontre.

7. VARIA

7.1. LISTE DES RISQUES PRÉSENTS LORS D'UNE TÂCHE

Un membre rapporte que plusieurs travailleurs indiquent vivre de la confusion, lorsqu'une tâche leur est assignée, quant aux risques associés. Une suggestion est faite d'inclure la liste des risques dans les demandes de travaux (ex.: JIRA, Guide TI, etc.).

Il est discuté qu'une solution est prévue à moyen-long terme. D'ici là, il est recommandé que le travailleur s'adresse à son gestionnaire s'il ne connaît pas les risques associés. Le gestionnaire peut ensuite se référer au SPP au besoin.

7.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT

Un membre indique que la lettre d'entente signée à l'automne 2024 sera prochainement modifiée. Des discussions auront lieu avec le VRDHO, et les éléments déjà adoptés pourraient être révisés. Voici le texte de loi :

[Règlement mécanismes de prévention 1er octobre 2025](#)

7.3. PRÉSENTATION DU SONDAGE DE SATISFACTION

Un membre présente les résultats des derniers sondages de satisfaction. Les principaux éléments qui en découlent :

- Temps alloué aux rencontres est parfois trop court

- Le respect du calendrier de rencontre prévu

8. CLÔTURE DE LA RÉUNION

Un code QR est présenté au comité afin de compléter la grille d'évaluation de la rencontre. Il sera également envoyé par courriel par la secrétaire de la rencontre. La réunion se termine à : 15h27.